ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

annuités liquidables

Question écrite n° 65938

Texte de la question

M. Pierre Menjucq attire l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur la question de la prise en compte des trimestres de service militaire dans le calcul de la retraite. Actuellement, le temps passé sous les drapeaux est pris en compte dès lors que la personne a travaillé au moins pendant trois mois avant son incorporation, sinon le temps de service militaire n'est pas pris en compte dans le calcul de la retraite. Il lui demande si le Gouvernement entend réparer cette injustice qui touche ces Français qui ont donné leur temps pour préserver la paix dans leur pays.

Données clés

Auteur : M. Pierre Menjucq
Circonscription : Pyrénées-Atlantiques (2e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 65938
Rubrique : Retraites : généralités
Ministère interrogé : emploi et solidarité
Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 17 septembre 2001, page 5305